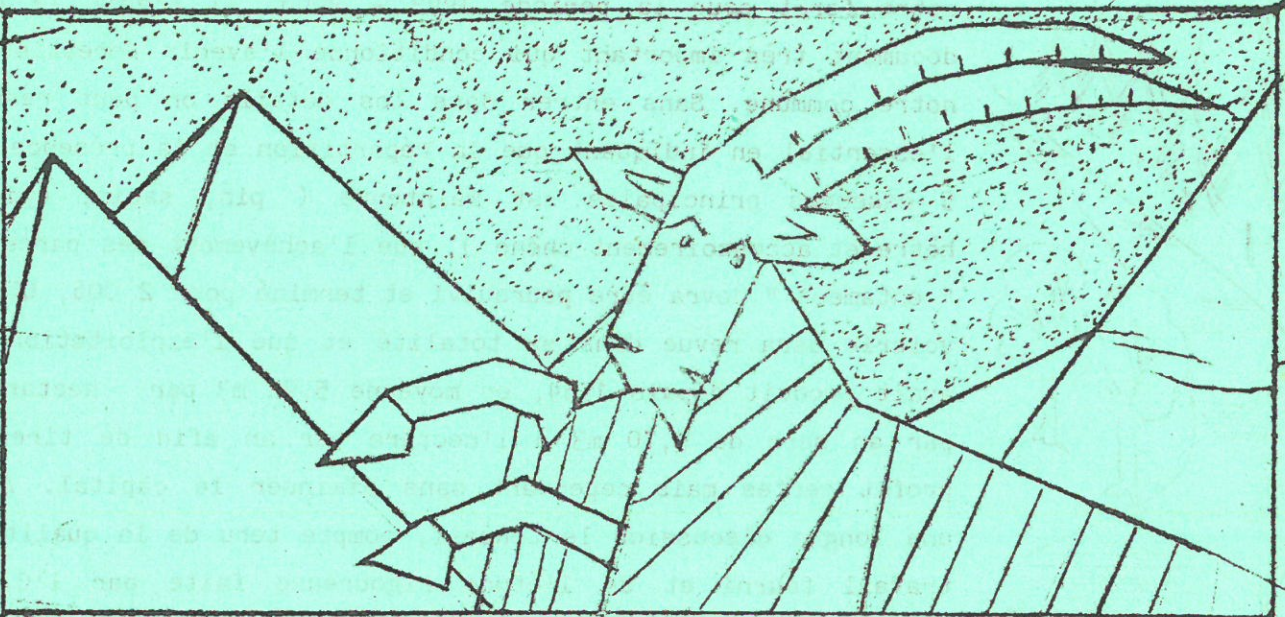


# ENTRÉE-NOUVE.

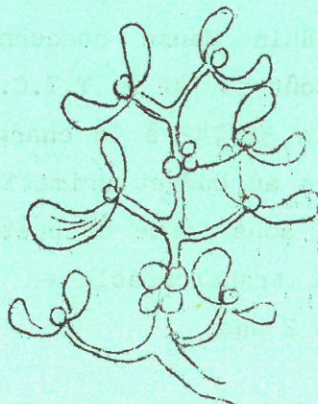
THIAVILLE ½ MEURTHE

JANVIER 92

N°290



CAPRICORNE





**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 1991 ( Excusés : MM HIRTZ, G. GEORGES, Mme Françoise CALVIAC et pour la Municipalité Junior Melle S. PETTOVEL et M. M. GEORGES ), les points suivants ont été traités :

1. FORETS :

. La parcelle 26 ( 132 m<sup>3</sup> de résineux ) qui n'a pas trouvé acquéreur lors de la vente du 1.10.91. à Lunéville sera présentée à la vente d'automne 1992.

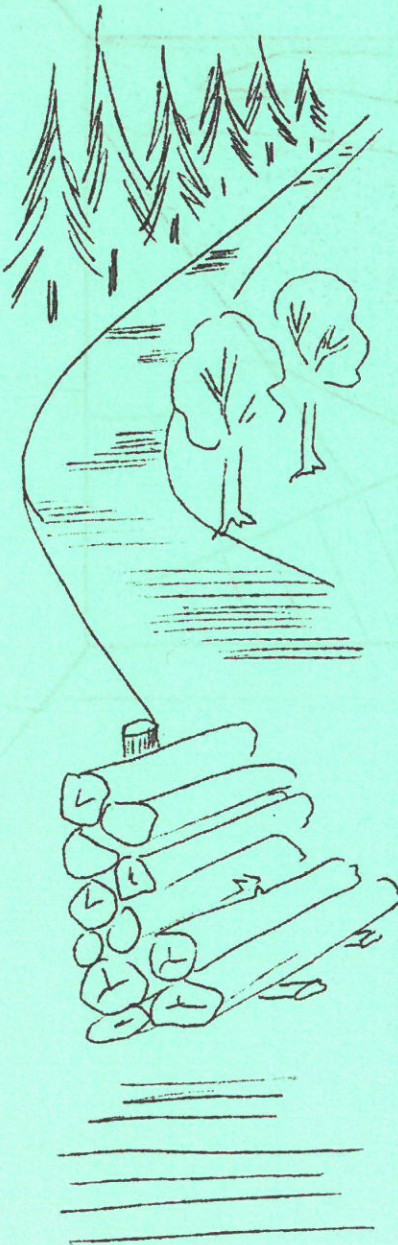
. Plan d'aménagement :

O.N.F a présenté à la Commission des Forêts ( qui a émis un avis favorable ) le plan d'aménagement et de gestion de notre forêt pour la période 1992 - 2006. Il s'agit là d'un document très important qui conditionne l'avenir forestier de notre commune. Sans entrer dans les détails on peut résumer l'essentiel en indiquant que la répartition et la présence des 5 essences principales est maintenue ( pin, sapin, épicéa, hêtre et accessoirement chêne ), que l'achèvement des parcelles " entamées " devra être poursuivi et terminé pour 2 006, QUE LA voierie sera revue dans sa totalité et que l'exploitation qui avait produit depuis 1954, en moyenne 5,92 m<sup>3</sup> par hectare et par an sera de 5,70 m<sup>3</sup> à l'hectare par an afin de tirer du profit certes mais cependant sans diminuer le capital. Après une longue discussion le Conseil, compte tenu de la qualité du travail fourni et de l'étude rigoureuse faite par l'O.N.F, accepte le plan d'aménagement proposé et charge le Maire des formalités utiles pour qu'il devienne opérationnel dès 1992.

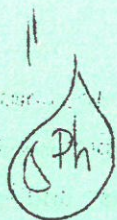
2. EAU :

. Etude diagnostic :

Le Conseil accepte la convention proposée par l'Agence de Bassin Rhin Meuse concernant l'étude diagnostic du réseau d'eau. Coût 55 742 F. T.T.C., Subvention de 24 000 F de l'Agence de Bassin, 31 742 à la charge de la commune. Ces sommes seront inscrites au budget primitif 1 992. La somme de 24 000 F est accordée sous forme de prêt sur 3 ans avec différé de 2 ans. Elle est transformable en subvention si l'étude est réalisée dans les 2 ans.

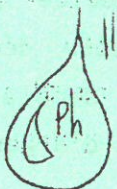






. Station de neutralisation :

Elle devra être réalisée d'ici le 31.12.1992. Le projet a été déposé au Conseil Général et à l'Agence de Bassin pour obtention des subventions.



. Fourniture d'eau à Lachapelle :

La somme de 3 263,81 F perçue à tort sera remboursée à la commune de Lachapelle, l'application de la convention de 1974 n'ayant été faite.

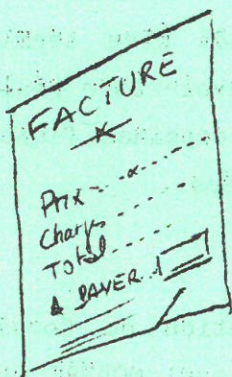


3. LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil majore de 2,7 % la location des logements communaux :

. avec effet du 01.07.91., au dessus de la Mairie portant la trimestrialité à 1 815,90 F soit 47,74 F de majoration,

. avec effet du 01.10.91., à l'Ecole portant la trimestrialité à 2 021,03 F soit 53,13 F de majoration.



4. OUVERTURE DE CREDITS :

Les crédits suivants sont ouverts :

- 1 620,82 F pour participation aux frais de fonctionnement du C.E.S. de RAON

- 29 900,62 F pour redevance à verser à l'Agence de Bassin Rhin Meuse

- 2 182,02 F mobilier divers

- 370,00 F " " "

5. ECOLE :

- 2 demandes d'emploi ont été examinées, sans qu'une suite favorable puisse être réservée, aucune vacance n'étant enregistrée.



6. CANTINE :

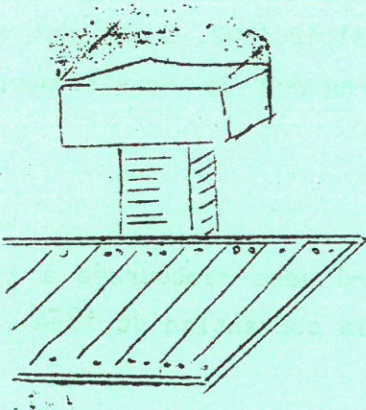
Le C.E.S de Baccarat qui fournit la cantine de notre école majore en 1992 son tarif de 50 centimes par repas. Le Conseil décide que le prix encaissé des familles sera majoré d'autant. Il sera donc de 22,50 F par repas dès le 6 janvier 1992. Ce prix comprend la garderie à compter de 11 H 15 jusque

12h50



### 7. BASCULE :

La somme de 809 F vient d'être facturée à la Commune pour vérification de la bascule municipale, et ce pour une période de 2 ans. La recette des pesées étant nulle, aucun utilisateur n'ayant pesé depuis plusieurs mois, le Conseil décide que la vérification de la bascule n'aura plus lieu. Cette décision entrainera de la part des Services Fiscaux la mise hors service du système de pesage certes mais évitera une perte d'argent sur le budget de la commune.



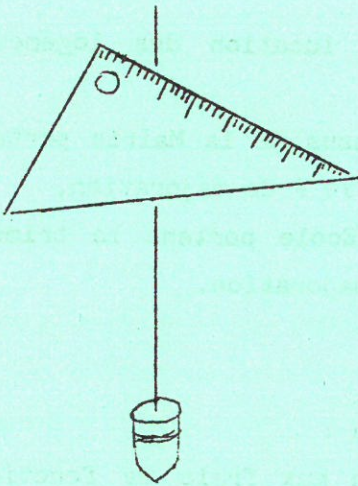
### 8. TRAVAUX :

#### . A la Mairie :

Ils sont terminés. Le bilan total s'élève à 333 888,00 F pour une inscription prévisionnelle au budget de 338 858,00 F soit 4 970,00 F de moins que prévu.

#### . A l'Ecole :

Ils sont en cours et devraient bientôt être terminés. L'ouverture en faveur des enfants devrait pouvoir être réalisée pour la rentrée du 6 janvier 1992 même si certaines finitions extérieures en particulier ne sont pas terminées.



### 9. SAPEURS POMPIERS :

Le Maire fait le point sur l'intégration du Corps au Service Départemental et sur la visite du Colonel MODERE Directeur Départemental des Services d'Incendie, faisant suite elle-même à 2 visites du Capitaine MAÏRE de Baccarat et d'un Lieutenant du S.D.I.S.

Le Maire remercie les Sapeurs et leur encadrement pour l'important travail réalisé bénévolement ( salle de formation, engin moteur, électricité, isolation du local, etc.... ) et qui sera poursuivi en 1 992. Il précise que l'intégration exigera encore plus de formation et de professionnalisme des Pompiers. Il indique également que l'assurance de ceux-ci et celle de la camionnette sera à l'avenir à la charge du S.D.I.S. et non plus de la commune, que des subventions pour l'acquisition de matériels seront possibles, avec parallèlement une réduction du contingent communal d'incendie à verser au département.





10. CONSEIL JUNIOR :

A la suite du Conseil Junior du 19 novembre auquel il assistait, ainsi que V. PETTOVEL délégué du Conseil adulte, le Maire précise :

- que l'abri bus demandé va être installé près du carrefour Rue du Moulin / Rue de la Maison Ronde,
- qu'une intervention écrite a été faite par la Mairie auprès du Syndicat de Transport d'élèves concernant l'organisation du circuit du car du soir C.E.S. - Thiaville et sur la régularité d'horaire.

Il indique par ailleurs que la Municipalité Junior remet- tre à Monsieur Jean-Louis SALAIGNAC Conseiller Général un cadeau lors de la cérémonie des voeux et a manifesté le souhait que soit organisée une visite de la forêt communale, des cap- tages et réservoirs en avril 1 992.

11. ORGANISATION DU TRAVAIL MUNICIPAL :

La complexité, l'importance et le nombre de dossiers à examiner sont tels qu'une préparation en commission spécialisée devient un impératif presque systématique avant présentation au Conseil si on ne veut pas multiplier le nombre de réunions de Conseil ou la longueur de ceux-ci. En conséquence, pour pallier aux inconvénients ci-dessus et pour suppléer le Maire ( qui est Président de droit de toutes les Commissions ) notamment en cas d'absence, il est élu, pour chaque commission un vice-Prési- dent. A savoir :

. Finances : Mr ERHARD . Qualité de la Vie, loisirs, Environnement  
Mr V. PETTOVEL

. Travaux : Mr HIRTZ

. Groupe de travail P.O.S  
R. ERHARD

Eaux et Forêts : R. ERHARD

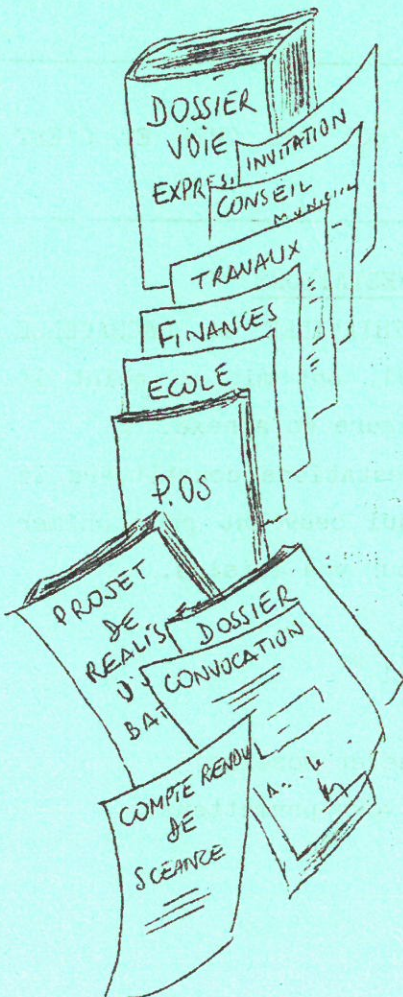
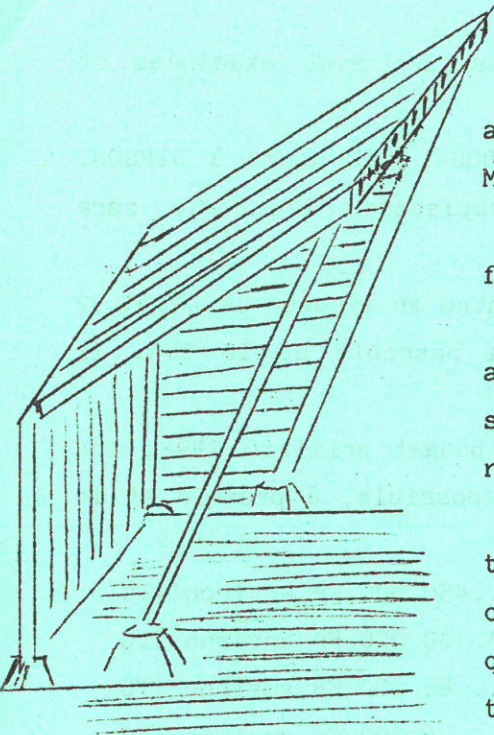
. Utilisation des locaux : A. PAVOZ

. Conseil des Jeunes : V. PETTOVEL

. Garderie V. PETTOVEL  
. Cantine

. Personnel Communal : R. ERHARD

. Scolaire V. PETTOVEL





12. DIVERS

- Plusieurs demandes de subvention sont examinées et toutes rejetées.

- Le Percepteur, Monsieur RIDOUX, est nommé à HIRSON. Monsieur JACOB de CONFLANS le remplacera. L'interim sera assuré par le Percepteur de BLAMONT.

- Une nouvelle comptabilité entre en vigueur le 01.01.92. Le 01.01.93, le service d'eau sera passible de la TVA. Il s'agit là de 2 mesures nationales.

- Lors de l'établissement du budget primitif 1992, les investissements suivants seront, si possible, à prévoir et le financement à trouver.

- ◇ Station de neutralisation .....450 000 Fr environ TTC
- ◇ Travaux à l'école (dernière phase) 180 000 Fr environ TTC
- ◇ Etude diagnostic assainissement ... 86 000 FR environ TTC
- ◇ Etude diagnostic eau ..... 56 000 Fr environ TTC
- ◇ Ordinateur de gestion ..... 60 000 Fr environ TTC
- ◇ Bordure trottoir rue de la Gare . 35 000 FR environ TTC

La séance est levée à 0H15.

A THIAVILLE ..... A L'ECOLE, LA GARDERIE, C'EST PAS CHER ET C'EST SUPER !

**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

Les diverses Associations de THIAVILLE et LACHAPELLE réunies en Mairie le 19 décembre 1991, ont mis au point le calendrier-planning de principe qui figure en annexe.

Votre participation à ces manifestations constituera la plus belle récompense des bénévoles qui oeuvrent pour animer nos communes, pour votre plaisir et pour vos loisirs.

**\*\* LA CARTE SANTE 54 \*\***

- Vous êtes assuré social,
- Vous êtes domiciliés en Meurthe et Moselle
- Vos ressources financières ne vous permettent pas d'accéder à des soins ?



La Carte Santé 54 peut vous être proposée.  
 Financée par le Conseil Général de Meurthe et Moselle, cette mutualisation est assurée par l'Union Départementale des Mutuelles de Meurthe et Moselle, et fonctionne depuis le 2 avril 1990.

La Carte Santé 54 couvre toute la famille (assuré et ayants droit), sans limite d'âge ni condition de stage.

Délivrée pour un an, elle vous garantit l'accès aux soins médicaux, paramédicaux et hospitaliers sans faire l'avance des frais, en Meurthe et Moselle et dans les départements voisins.

Un dossier de demande est à constituer en Mairie. Il est ensuite soumis à la Commission d'Admission qui fixera le montant de la participation financière du bénéficiaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'Assistante de Service Social de votre secteur: I. MARCELLOT

Centre Médico-Social

Parc Paul Michaut

54120 BACCARAT

Tél. : 83 75 10 72

83 75 21 91

**\*\* CLIN D'OEIL \*\***

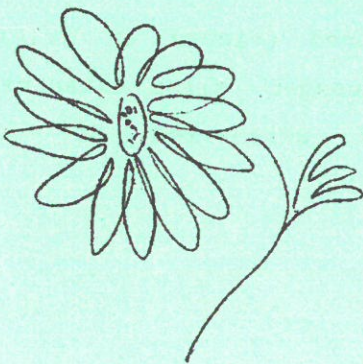
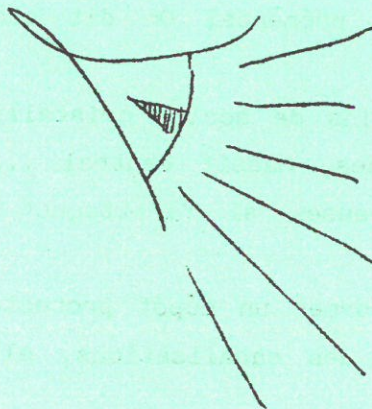
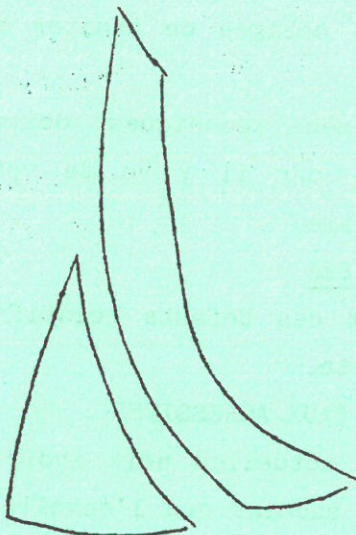
Suite des perles relevées dans du courrier administratif:

- "Mon mari est pour le moment décédé."
- "Je ne possède que quelques pieds de vigne que mon fils fait marcher."
- "Le bébé a besoin de lait et son père ne veut pas lui en donner."
- "Je suis resté malade à cheval sur deux mois."
- "Mr. le Directeur, mon mari est mort depuis 2 mois, dites moi comment le faire sortir de la Caisse."

**\*\* REMERCIEMENTS \*\***

Remerciements sincères à Mr et Mme VALANTIN, Horticulteurs rue du Moulin à THIAVILLE pour la plante magnifique remise en Mairie et qui décore désormais la Salle du Conseil.

Un exemplaire de cet article sera dans le journal, et sera remis à l'Union Départementale des Mutuelles de Meurthe et Moselle, ainsi qu'à l'Union Départementale des Mutualités de Meurthe et Moselle.





\*\* L'EAU \*\*

Ci-après, un extrait de l'article paru dans "LE BULBE" bulletin municipal de DENEUVRE concernant l'eau.

La commune de DENEUVRE, comme celle de THIAVILLE, de BERTRICHAMPS et d'autres encore, est obligée de traiter son eau de distribution.

Les informations qui suivent, même techniques, doivent vous parvenir et vous sensibiliser, car il y va de votre santé, mais aussi de votre porte-monnaie.

LES EAUX AGRESSIVES

L'eau présente des qualités et des défauts relatifs à la nature du sol dont elle est extraite.

EAUX DOUCES - EAUX DURES - EAUX AGRESSIVES

Une eau qui répond aux normes actuelles doit avoir un pH supérieur à 6,5 et inférieur à 9 sachant que l'échelle va de 0 à 14.

(pH: coefficient caractérisant l'acidité ou la basicité d'un milieu)

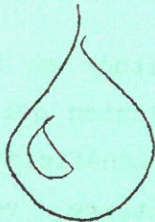
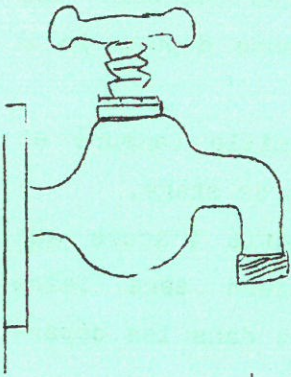
Qu'est-ce qu'une eau agressive ?

Ce sont des eaux douces qui sont caractérisées par une faible minéralisation, notamment pauvreté en calcium. Elles sont général acides (faible pH) et contiennent du gaz carbonique en excès. Dans ces conditions, elles dissolvent le carbonate de calcium mis en leur présence? On dit alors qu'elles sont agressives.

Ces eaux prédominent en terrains de socles cristallins ou métamorphosiques (Vosges, Ardennes, Massif Central ...). Ces eaux ne seraient pas dangereuses si "l'attaque" se limitait au carbonate de calcium.

N'ayant pas la capacité de former un dépôt protecteur de tartre sur la surface interne des canalisations, elles sont susceptibles de les dissoudre.

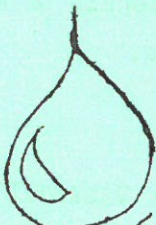
A l'inverse, les eaux dures (riches en calcium et magnésium) sont gênantes pour l'usager: elles entartrent les canalisations, incrustent les ustensiles de cuisine, augmentent la consommation de savon.



1930



GRATUIT



GRATUIT



Quelles sont les conséquences d'une eau agressive ?

Elles provoquent: la corrosion des ouvrages de distribution d'eau (canalisations). Cette corrosion peut influencer gravement sur la santé des consommateurs.

Le fer, le cuivre, le zinc, le cadmium et le plomb sont des métaux qui peuvent être dissous par des eaux agressives.

LE CADMIUM

Ce métal est soluble dans les eaux acides. Les effets toxiques, à forte dose de cet élément, sont bien connus: lésions rénales irréversibles, atteinte des os ...

Par contre, les effets intoxications chroniques sont plus difficiles à appréhender: actuellement, l'excès de ce métal dans l'eau est soupçonné de favoriser l'hypertension artérielle et l'apparition de maladies cardio-vasculaires.

LE FER, LE CUIVRE, LE ZINC

Rappelons que ce sont les éléments essentiels à la nutrition humaine. Ils sont rarement toxiques, mais gênants dans la mesure où ils influent sur la saveur et la couleur de l'eau (ils peuvent tacher le linge). Cependant, quelques cas d'intoxication légère par le cuivre ont été mis en évidence en Lorraine. Ils sont provoqués par l'utilisation d'un matériau non adapté à la distribution de l'eau.

LE PLOMB

Si actuellement, le plomb n'est pratiquement plus utilisé en distribution d'eau, c'est en partie le cas pour notre réseau, bien des traces subsistent dans l'habitat ancien. Cette "attaque" dépend du degré d'agressivité de l'eau, de la longueur du tuyau et de la durée de stagnation dans celui-ci.

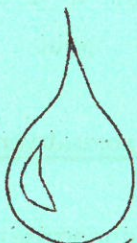
L'eau contaminée par le plomb

La prise de conscience de l'endémie consécutive à ce phénomène est due aux signalements de quelques cas d'intoxication au plomb (saturnisme) par des médecins du C.H.R. de NANCY.

Une enquête en 1976 dans les SUD-EST de la Meurthe et MOoselle a montré que l'eau de nombreuses habitations était contaminée par le plomb (jusqu'à 200 fois la norme de potabilité).



1933



ON PAYÉ



UN TOUT PETIT  
PEU





(La commune de LACGAPELLE a connu ce cas, THIAVILLE aussi).

Il y a élévation de la plombémie (teneur en plomb dans le sang), dès que le taux de plomb dans l'eau dépasse la norme de potabilité (0,05 mg/l).

Quelles sont les mesures à prendre ?

Trois mesures sont envisageables pour minimiser la fréquence de l'intoxication saturnine d'origine hydrique:

1- Eliminer tous les tuyaux en plomb dans les réseaux distribution.

Cette méthode coûte très cher et ne supprime pas tous les risques: ainsi, la brasure au plomb et à l'étain utilisée pour souder des tuyaux de cuivre peut être responsable de saturnisme.

2 - Purger les canalisations avant consommation et tout séjour prolongé de l'eau.

Cette technique est aléatoire: le consommateur, réticent au gaspillage, ne dispose pas d'éléments permettant d'apprécier le temps de purge nécessaire.

3- Traiter l'eau

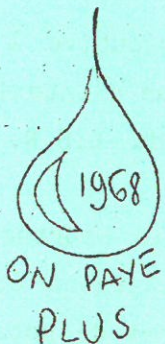
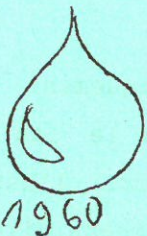
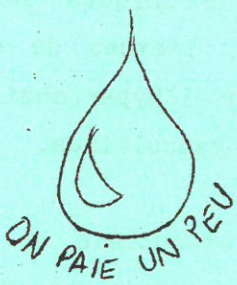
C'est vrai que pour les communes qui n'ont pas rénové leurs réseaux, c'est la méthode la plus pratique et la plus économique. Elle protège le consommateur et allonge la durée de vie des ouvrages.

La station de Neutralisation

Le principe de fonctionnement d'une station de neutralisation consiste à faire circuler l'eau agressive à travers un matériau neutralisant qui consommera le gaz carbonique naturel de l'eau pour le remplacer par du calcium. Cette opération consiste à mettre en place une station dont la taille varie selon le débit à assurer aux usagers (+ une marge pour perte et extension future) mais aussi selon le temps de contact nécessaire entre le gaz carbonique et le matériau neutralisant

LE CHOIX DE LA COMMUNE

Dans cette situation, le Conseil Municipal de THIAVILLE, soucieux de la santé publique, a décidé la réalisation d'une station de neutralisation à proximité immédiate des réservoirs





Ce choix a été effectué après avoir assisté à diverses réunions avec des spécialistes, après avoir fait réaliser une étude préalable, après avoir visité deux installations en service, après avoir sollicité les aides financières maximales possibles auprès des divers partenaires (Conseil Général, Agence de Bassin Rhin Meuse ...)

La station, schématiquement, comprendra deux bassins d'arrivée et de traitement de l'eau, laquelle traversera une couche de produit du type "neutralite" et se chargera à ce contact de calcium. Une salle technique avec vannes, robinetterie, station de stérilisation complètera le dispositif. Ces trois éléments seront enterrés et l'eau, après traitement, remplira les réservoirs.

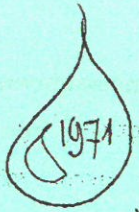
Il est bien évident que le dimensionnement de la station doit être suffisant pour alimenter les réservoirs d'une part et pour assurer les besoins futurs d'autre part. Cependant, il convient de ne traiter que ce qui est nécessaire afin de ne pas rejeter au trop plein ce qui n'est pas utile. En effet, le traitement n'est pas gratuit. En particulier, la neutralite doit être achetée et amenée depuis la Bretagne et plusieurs tonnes seront sans doute nécessaires tous les ans.

Par ailleurs, la station doit être entretenue régulièrement (nettoyage, détassage, etc ...) si on veut éviter, non plus les problèmes d'agressivité, mais les risques bactériologiques.

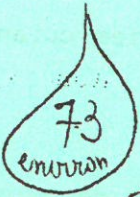
#### LA BACTERIOLOGIE

La contamination des systèmes d'approvisionnement en eau peut se produire au niveau de la ressource mais aussi survenir en un point quelconque d'un réseau de distribution mal entretenu.

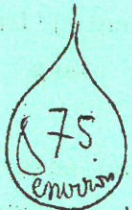
L'eau contaminée par des déjections humaines ou animales peut véhiculer des micro-organismes dangereux pour la santé: BACTERIES, VIRUS, PARASITES. Les symptômes liés à la consommation d'une telle eau dépendent de plusieurs facteurs dont: l'état général des consommateurs (défense immunitaire, âge...) la virulence et le nombre de germes ingérés (dose infectieuse)



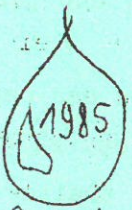
ENCORE PLUS



ASSAINISSEMENT  
EN PLUS



TAXES EN  
PLUS



2 F 31  
au total



Les principales maladies que peuvent transmettre les micro-organismes pathogènes véhiculés par l'eau ne sont pas toutes anodines. On peut citer:

- des gastro-entérites aiguës et des diarrhées d'origine bactérienne virale ou parasitaire.

- des aysentéries (bacillaires et amibiennes) provoquées respectivement par une bactérie et un parasite.

- des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes, le choléra apportés par les bactéries.

- les hépatites, la poliomyélite, des maladies cutanées, des méningites, des myocardites d'origine virale.

Certaines de ces pathologies subsistent.

EN CONCLUSION: l'incidence sur la santé des eaux de mauvaise qualité bactériologique est certaine. La population la plus exposée est constituée par les jeunes enfants, les personnes âgées, les sujets aux défenses immunitaires amoindries.

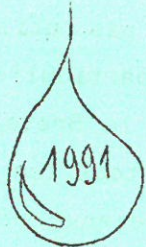
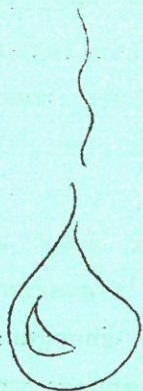
La part de responsabilité de l'eau dans la venue des maladies est difficile à chiffrer. Il ne serait donc pas raisonnable que les distributeurs d'eau choisissent l'immobilisme sous couvert d'absence d'épidémies dans leur collectivité !!

Cette situation nous impose donc de créer en même temps que la neutralisation de l'eau une stérilisation par chloration.

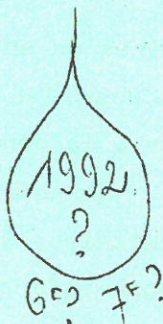
Par ailleurs, les Organismes qui financièrement apporteront leur aide exigent un plan cohérent du problème à traiter:

-C'est ainsi qu'une étude diagnostic du réseau est nécessaire. En effet, il n'est pas question de recevoir de l'argent pour neutraliser et traiter un certain volume d'eau si le réseau de distribution est plein de fuites ou en mauvais état.

-C'est ainsi qu'une procédure de protection des captages devra être engagée par la commune. En effet, là encore, pas question de recevoir de l'argent pour traiter l'eau si en amont, on peut polluer les sources en laissant faire n'importe quoi (desherbants, pesticides, défoliants, etc ...).



4F 50  
au total





Aujourd'hui, en l'absence de périmètre de protection, juridiquement rien n'interdit de tels faits.

Enfin, il faut ajouter que les financeurs mettent deux autres conditions à leur concours:

→ - que les analyses qui seront régulièrement effectuées par la D.D.A.S.S. après réalisation des travaux démontrent le bon entretien de la station de traitement et du réseau. Si tel n'est pas le cas, la commune sera tenue de verser, avec effet rétroactif, d'importantes redevances à l'Agence de Bassin.

→ - que soit pratiquée une vérité du prix de l'eau facturée au consommateur. Que les communes dont les élus n'ont pas le courage de facturer le prix de revient de ces services (eau ou assainissement) n'attendent alors aucune aide puisqu'elles estiment pouvoir vendre à perte et n'ont donc pas besoin d'aide financière.

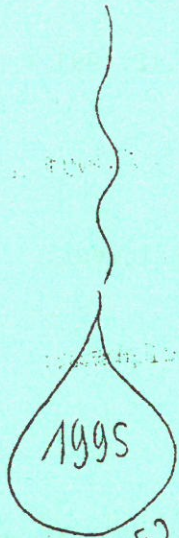
Chacun en pensera ce qu'il en voudra mais le problème est posé. De ce long exposé il ressort que:

- l'eau est un bien précieux, qu'il faut protéger et ne pas gaspiller,

- que si l'eau, au départ, est gratuite, son acheminement, son traitement, sa distribution, etc tout cela coûte de plus en plus cher

- que ce prix sera en très forte hausse dès 1992. Hélas, mais raison supplémentaire pour faire la chasse aux robinets, WC, etc qui fuient et aux gaspillages de toutes sortes si nous voulons que la note soit la moins douloureuse possible. Vos élus (qui ouvrent le porte-monnaie comme vous) restent très attentifs au prix facturé mais ils sont conscients qu'il n'y a pas d'alternative et que l'époque heureuse de l'eau pas chère sur l'évier et de l'égout gratuit appartient bien au passé.

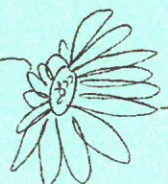
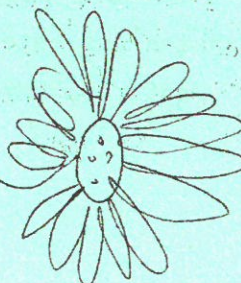
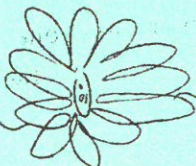
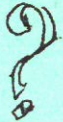
L'eau (puis l'assainissement) seront des services de plus en plus chers. Hélas!



12F? 15F?

en 2000  
20F?

le m<sup>3</sup>





**\*\* LISTE ELECTORALE \*\***



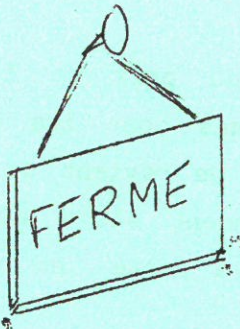
On compte: -13 radiations  
- 19 inscriptions

Ce qui porte la liste électorale, arrêtée au 31.12.1991 à 468 inscrits (232 hommes et 236 femmes).

**\*\* ETAT CIVIL \*\***

Les registres communaux arrêtés au 31.12.1991 indiquent:

- 4 actes de mariage
- 2 actes de décès
- 5 transcriptions de décès



**\*\* BOULANGERIE \*\***

La boulangerie MULLER sera fermée du 3 mars au 16 mars. Un dépôt de pain sera organisé en Mairie selon des modalités qui seront précisées dans ENTRE - NOUS de février.

**\*\* DICTONS DU MOIS \*\***

Nache è lè Saint-Antwène, Neige à la Saint-Antoine,  
emwène vîn jonêilles de frô. Amène vingt jours de froid.

E lè Saint-Vincent, A la Saint - Vincent,  
L'hiver pé eune dent. L'hiver perd une dent.

Ta dâwe vardi, Temps du vendredi,  
Ta dâwe dîmache. Temps du dimanche.

Ichalote à groûce icorce, Echalote à grosse écorce,  
Hivér long, deur et précocé. Hiver long, dur et précocé.

Saint - Paul kyé, Saint - Paul clair,  
Pu d'vîn que d'âwe. Plus de vin que d'eau.

**\*\* ON NOUS PRIE DE FAIRE PART \*\***

Sapeurs Pompiers

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de THIAVILLE présente ses voeux aux habitants de THIAVILLE-LACHAPELLE et vous remercie pour vos dons effectués lors de diverses interventions ainsi que pour l'accueil réservé aux pompiers lors de leur passage à l'occasion des calendriers.

MERCI et BONNE ANNEE 1992 !

Marc C.

*Merci*



### Scouts de THIAVILLE

Les Scouts de THIAVILLE rappellent à leurs camarades de LACHAPELLE qu'ils seront les bienvenus parmi eux s'ils veulent eux aussi découvrir les richesses de la Forêt, de la vie en groupe, des feux et des chants.

Pour tous renseignements, contacter: MR Philippe ODILE

20, rue du Gal Paradis

54120 THIAVILLE/Meurthe

NMR TEL: 83.71.40.72.

### Tennis de table

Les résultats à mi-saison:


En Championnat, la première équipe, en Régionale 4, après un début difficile à ce niveau (5 défaites d'affilée) s'est bien reprise et a remporté les 2 matches suivants face à SAINT-DIE et SAINTE-MARGUERITE. Elle occupe maintenant la sixième place avec 11 points. RAON-L'ETAPE et RAON sur Plaine occupent la première place avec 19 points. STE-MARGUERITE et ST-MICHEL ferment la marche avec 9 points. Seul le premier du groupe montera en Régionale 3. Le second participera aux barrages pour une montée éventuelle. Les 2 derniers descendront et la 6<sup>o</sup> place (qu'occupe pour l'instant notre équipe) est synonyme de barragiste pour le maintien. L'apport de notre entraîneur-joueur devrait permettre à THIAVILLE d'éviter les barrages.

La deuxième équipe, en Départementale 2, occupe pour l'instant la première place à égalité avec RAON-L'ETAPE (6 victoires et 1 nul chacun). Ces 2 équipes dominant nettement le groupe, le match retour du 28 Mars (à THIAVILLE) désignera l'équipe qui montera directement en D.1 et celle qui devra passer par les barrages pour subir le même sort.

SAINTE-MARGUERITE, avec 6 défaites en 6 matches, semble déjà condamnée.

La troisième équipe, en Départementale 2 également, qui avait comme objectif le maintien, accupe actuellement la ... 2<sup>o</sup> place à 1 point seulement du leader SAINTE-MARGUERITE. Dans un groupe très serré, où 4 équipes peuvent encore prétendre à la montée, THIAVILLE a remporté 5 matches (dont 3 sur le score de 10-8) fait un match nul et subit seulement une défaite (8-10). En continuant à se battre comme lors des matches allers, nos joueurs peuvent réussir d'autres exploits. LA VOIVRE (1 nul) et RAON-L'ETAPE (1 victoire) semblent décrochés du groupe.

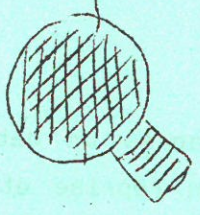




Enfin, la quatrième équipe, en Départementale 3, a bien du mal à trouver ses marques dans son groupe, il faut le dire, assez difficile. Nos jeunes joueurs, qui n'en sont qu'à leurs débuts dans la compétition, n'ont remporté qu'un seul match et occupent l'avant-dernière place à égalité avec MOYENMOUTIER (leur seule victoire 11-7). Toutefois, en croyant un peu plus en leurs chances, nos joueurs auraient pu remporter 1 ou 2 matches de plus.

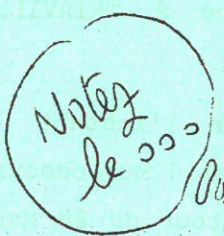
La 6° voire la 5° place reste accessible pour cette équipe.

Les S.R.D. SAINT-DIE dominent de la tête et des épaules ce groupe avec 7 victoires en 7 matches et un Goal Average impressionnant de +106.



En Coupe des Vosges, le Club s'est qualifié pour le deuxième Tour en battant difficilement ETIVAL (5-4). Des joueurs de Départementale 2 composaient cette équipe (PETTOVEL, GEORGES, CHARLIER, COSSIN Ch.). Mais le nombre important de licenciés (21 à ce jour) permet de "faire tourner" tout le monde dans cette compétition suivant la valeur de l'adversaire.

Le Comité et les joueurs vous remercient pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de la vente de leurs blocs-notes et vous présentent à nouveau leurs meilleurs vœux.




La Belote du Tennis de Table se déroulera cette année le samedi 1er février à 21 heures au Foyer Rural.

Comme toujours, chaque participant est assuré de remporter un lot; de bonne valeur pour les premiers.

Nous vous espérons nombreuses et nombreux.

#### Football:



A mi-parcours de son championnat de Ligue de Lorraine, l'équipe locale, forte d'une vingtaine de joueurs, peut afficher un bilan moyen mais honorable cependant, si l'on tient compte de la qualité du jeu des adversaires qui s'améliore d'année en année et de l'étroitesse des scores.

Avec 2 victoires (3-1 sur JOLIVET, 6-0 à BERTRICHAMPS), 3 matches nuls (1-1 face à VAL et CHATILLON, 3-3 à la BACCHAMOISE C et 0-0 à LANEUVEVILLE aux BOIS), et 3 défaites (1-3 devant BADONVILLER B, 1-2 à GLONVILLE et 2-1 contre MAGNIERES), le F.R. THIAVILLE est classé 6° de son groupe avec 17 buts marqués pour 13 encaissés.





Opération "GAGNEZ VOTRE DINDE DE NOEL": les grilles ont connu un réel succès; en voici les gagnants:

grille jaune (Hansen-Sit et Chatelles): n°6 M.NIX Michel  
grille verte (Club de l'Amitié): n°28 Mme DEMANGE Elisabeth

grille rose (boulangerie MULLER): n°21 M.GEORGE Dominique  
grille bleue (Café du Moulin): n°33 M.METZ Didier de BERTRICHAMPS

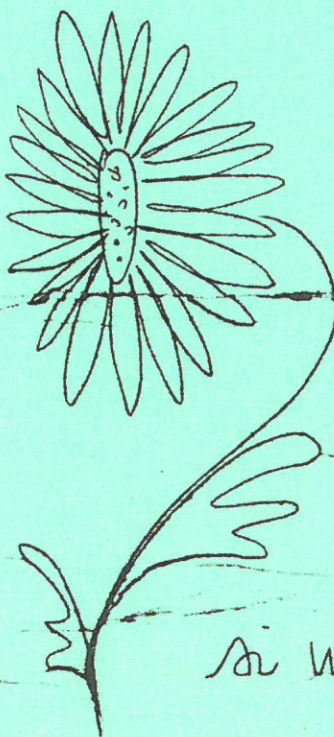
En outre, un superbe pâté lorrain offert par M.MULLER a été gagné par M.CHAMPAGNE, de RAON-L'ETAPE, n°28 de la grille jaune.

La Section Football du Foyer Rural tient à remercier chaleureusement ce généreux donateur, ainsi que toutes les personnes qui ont participé, marquant ainsi leur attachement au Club.

Par ailleurs, un don anonyme de 100 francs a été enregistré en faveur du Foot. Un grand MERCI au généreux donateur.

R.C.

THIAVILLE  
 et FLEURI  
 C'EST  
 Ensemble



PROPRE  
 en 92 000  
 POSSIBLE!  
 si nous le voulons...



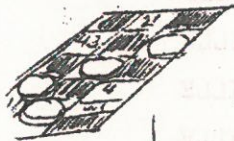
CALENDRIER DE PRINCIPE DES FETES & MANIFESTATIONS 1992

JANVIER



- Dimanche 5 Galette des Rois Foyer Rural à LACHAPELLE
- Mercredi 8 Rencontre avec Raon Club Amitié à THIAVILLE
- Vendredi 10 Assemblée Générale Association Familiale à THIAVILLE
- Samedi 11 Rencontre ADMR A.D.M.R. à THIAVILLE
- Dimanche 19 Concours de tarots Association Familiale à THIAVILLE
- Samedi 25 Soirée Loto Foyer Rural à LACHAPELLE

FEVRIER



- Samedi 1er Soirée belote Foyer Rural à THIAVILLE
- Vendredi 7 Soirée Loto Ecole à THIAVILLE
- Dimanche 9 Spectacle animation Foyer Rural à THIAVILLE
- Dimanche 23 Repas Choucroute Foyer Rural à THIAVILLE

MARS



- Dimanche 8 Concours de belote Club Amitié à THIAVILLE
- Samedi 14 20° anniversaire Foyer Rural à LACHAPELLE
- Dimanche 15 Défilé carnavalesque " " à THIAVILLE

AVRIL

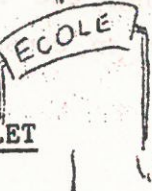
- Dimanche 5 Repas des Aînés Association Familiale à THIAVILLE
- Dimanche 26 Sortie pédestre Foyer Rural à LACHAPELLE
- Jeudi 30 Bal du Muguet Association Familiale à THIAVILLE

MAI



- Vendredi 8 Cérémonies du Souvenir Municipalité à LACHAPELLE
- Samedi 30 Soirée cabaret Foyer Rural à THIAVILLE
- Dimanche 31 Fête des Mères Foyer Rural à LACHAPELLE
- Fin du mois Exposition d'Arts Plastiques Ecole à THIAVILLE

JUIN



- Samedi 6 Spectacle danse et musique Ecole à THIAVILLE
- Samedi 27 Kermesse Ecole à THIAVILLE

JUILLET



- Dimanche 5 Rallye auto Foyer Rural à THIAVILLE
- Lundi 13 au Vendredi 31 Ruche enfantine Ass.Familiale à THIAVILLE
- Mardi 14 Fête Nationale Foyer Rural à LACHAPELLE
- Feux d'artifice

AOÛT

- Dimanche 2 Fête patronale.Buvette Assoc.Familiale à THIAVILLE
- Lundi 3 Danse du Coq Club des Aînés à THIAVILLE

SEPTEMBRE



- Samedi 5 Soirée cochonnet Foyer Rural à LACHAPELLE
- Samedi 26 Bal d'automne Association Familiale à THIAVILLE
- Dimanche 27 Assemblée Générale Foyer Rural à THIAVILLE





